



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 CHAÂBANE 1439 (19 AVRIL 2018)**

*

I- Le Ministre de la Santé a présenté un exposé sur les principaux axes du projet du plan de santé à l'horizon de l'année 2025.

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

➤ **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.18.77** relatif à la création, l'aménagement et la gestion des espaces pastoraux et sylvo- pastoraux.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées par l'autorité gouvernementale
Chargée de l'administration de la Défense Nationale.

2. **Projet de décret n° 2.18.236** modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2.17.587** fixant les conditions et les modalités d'importation et d'exportation et de transit des déchets.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet
après leur examen par une commission ministérielle créée à cet effet.

➤ **Accord International :**

➤ **Accord** relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Mali, fait à Rabat le 8 Mars 2018.

• **Projet de loi n° 30.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'École Nationale des Sciences Appliquées à Tétouan ;
- Le Directeur de l'École Nationale de Commerce et de Gestion à Oujda ;
- Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Oujda ;
- Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Oujda.